L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 21 NOVEMBRE 1886

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande — Un dessinateur (calqueur) pour prendre charge d'un département de calquage. S'adresser au New Orleans Worsted Store, 27 Bourbon. 18 nov—6d.

ON a besoin d'une bonne domestique pour voir aux enfants et aider dans le ménage, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 7 1/2 rue de la Paix, 3me district. 17 nov—5 f.

A VENDRE.

A VENDRE—Une petite vacherie au coin des rues Bromé et Aubry. 21 nov—1f

A VENDRE—Buvette (Bar Room) bien située, faisant de bonnes affaires. La raison en sera donnée chez F. Hollander & Cie. 51 et 53 rue Dauzat. 21nov—2f dim. jeu. dim

A Vendre, à des termes raisonnables — La belle propriété bien connue, avec magasin et compagnie, appartenant actuellement à A. Dollon, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chacun, sur une profondeur de 120 pieds, et formant l'encoignure des rues Pin et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT à Madisonville, ou à LEON QUEY BOUZE, 37 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 4 nov—1 m. J. D.

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Urselines. S'adresser, aux lieux, de 9 heures A. M. à midi. 4 nov—

Avis aux Créanciers.

Columbus H. Allen insolvent—Abandonnement etc., vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 16,252—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Columbus H. Allen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Robert S. Day, syndic des créanciers de Gidiere, Day & Co., et les membres individuels de la société, à savoir : John Gidiere, Robert S. Day, Henry Baldwin et John M. Baldwin, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 nov—13.17.21

Succession de James C. Wingard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 297—Division A—Attendu que Mme Elizabeth Amelia Matthews a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Wingard, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
13nov—12 17 21

Succession de Anton Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19 306—Division B—Attendu que Mme Veuve Anton Sauer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anton Sauer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
13nov—13 17 21

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Supreme Court du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*"

MESSRS. J. C. AYER & CO.,

Je fus, l'hiver dernier, sa proie à une humeur qui torturait mes membres de demangeaisons insupportables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, toute les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais de ce mal de temps d'un violent catarrhe, et d'une toux extraordinaire, j'avais perdu l'appétit, mon système était en plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour moitier, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens aussi pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleur remède ne pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fut finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté ou de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886

LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLÉANS prévient les personnes à qui elle fournait du gaz ainsi que toutes celles qui réalisent sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux à ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients EN SUS DE 10 pour cent dont elle bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux-ci sont réglés avec promptitude.

Exemple.—Est-ce par heure ou par chaque bec donnant une lumière equivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent de escompte.

Exemple.—Est-ce par heure ou par chaque bec donnant une lumière equivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d escompte.

Sur comptes mensuels de $ 1 à 5.. 5 pour cent
Sur comptes mensuels de " 5 à 15. 10 pour cent
Sur comptes mensuels de " 15 à 25. 15 pour cent
Sur comptes plus mensuels de " 25 et au-dessus. 20 pour cent
17 sept—3m V. VALLOIS, Secrétaire.

Chapotel,

Ferblantier, Plombier, Etc.

49 rue Bourbon, coin Bienville.

Les familles trouveront à mon magasin le plus vaste et le plus complet assortiment de Réservoirs de cuivre de tous genres, de cuves de salon, dernier modèle du batterie de cuisine et d'articles de ménage de toutes sortes à des prix défiant la concurrence. Réparation de tuyaux de cuisine et de toute article se rattachant à mon métier, exécutée avec soin et promptitude.
24 oct—1 m.—Dim. Mar. Jeu.

Le Magasin de la Chemiserie Parisienne

a été transféré aux Nos 9 et 11, rue St Charles, où le public trouvera constamment un assortiment des plus complets en

Chemises et Linge de Dessous,

sortant de notre fabrique située aux Nos 23, 25 et 27 rue Conti.

Prix de nos Chemises en stock $18 00 et $24 00 la douzaine, et faites sur mesure $24 00, $30 00 et $36 00.

Nota : Demandez la liste des prix réduits de notre Blanc de coton ; les chemises se repassent à la main.
31 oct—6 Dim N. GUEBLE.

DENTISTES.

A. MOROY,

Dentiste.

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations tout genre de
le ressort de leur art.
Pose de palais artificiel.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.

Plus de $28,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman ;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov. 86—1an—V&C.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

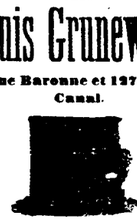

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquereurs les plus économes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR SOEHNER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHOENINGES**. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS de MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasins avant d'acheter ailleurs ; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct26—1an

ELKIN & CIE,

100.....Rue du Canal.....100

Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en

TAPIS

Velours Tournay, Moquique, Windsor,

TAPIS DE BRUXELLES.

—Aussi—

Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingraine.

Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.

RIDEAUX

Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne, Stores de fenêtres, Cornaches, Flèches.

NATTES DE CHINE en grande variété.

RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.

26oct36—1 an

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

Du tentes sortes et des dernières nouveautés.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

G. Léaumont.

Pharmacie homéopathique,
au coin des rues
DAUPHINE ET DAUMAIN.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
6 oct—1 an

W. G. Coyle & Cie,

CHARBON, COKE.

Fittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,

Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.

BUREAUX et HUILERIE CARONDELET
CHANTIER : Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—6m—Dim. Mar. Ven

SUCRIERS ET BRASSEURS.

BI-SULFITE DE CHAUX De Bonnabel

1851.....1886

Constamment en usage par tous les PLANTEURS SUCRIERS en Louisiane et par tous les BRASSEURS du pays. Faites demander des circulaires. On peut toujours se procurer ma marchandise de MM. C. Ehrmann & Cie. 22me rue et Avenue Scott. A St-Louis, aussi, de Coolidge & Marcus, 241 rue Water. New York, H. BONNABEL,
33 rue Bienville,
Boîte de poste 3197. Nlle-Orléans.
3oct—3m

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous désirons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

17nov—1m

Institut Commercial DE Saint Aloysius,

Coin CHARTRES et QUARTIER,

Sous la direction des Frères du Sacré-Cœur

Le cours des études comprend toutes les branches commerciales des collèges de première classe.

Les langues française et espagnole y sont enseignées gratuitement aux appliqués.

On y reçoit les élèves de toute dénomination sans tenir compte de leurs opinions religieuses.

L'âge pour l'admission est de 7 à 16 ans.

N. B.—Pour plus amples informations s'adresser au

Frère Directeur de l'Institution.
5 nov—1m—dim jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bottes, Bottes! Souliers, Souliers! Installations, etc.

Rosenthal Brothers vs August Gravey & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 842—En vertu d'un ordre de vente, date du 18 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dû de délibérer sur les affaires des dites présentes et pour donner un avis public, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures ultérieures contre les personnes et les biens des dite pétitionnaire soient suspendues.

Et que M. Richmond Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; et qu'il soit de plus ordonné que le shériff ait procuré et mis en vente les marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D, séjournant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la Cour.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23oct—2 Dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks, individuellement, et comme membres de la société ci-dessus mentionnée, soit reçue par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dites pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interdites.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f au 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—S. J. West's Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946, Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires S. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée par-devant Théo. Guyot, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur les mesures à prendre pour accepter ou non répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dites pétitionnaires soient suspendues, et que Horace D. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 oct—3f au 23 nov

GRANDE CHANCE

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS

1	Gros lot de $150,000..	$150,000
1	do de 50,000..	50,000
1	Lot de.... 20,000..	20,000
2	Lots de.... 10,000..	20,000
4	Lots de.... 5,000..	20,000
20	Lots de.... 1,000..	20,000
50	Lots de.... 500..	25,000
100	Lots de.... 200..	20,000
200	Lots de.... 100..	20,000
600	Lots de.... 100..	60,000
1000	Lots de.... 50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 30,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.....$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant ses adresses.

IMPORTANT.

Envoyez d'argent par Postal Notes, Express Orders, change de New-York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ETABLISSEMENT DE

G. JAQUETT,

JNO. DURELL, Propriétaire.

44.....RUE ST. PIERRE.....44

Ayant toujours en magasin les marques bien connues de Tabac et Tabac à priser.
3 oct—2m—Dim

IMPORTATION DE PARIS

—CHEZ—

B. SEMBRE,

Coin St. Louis et Royale.

Tricots français pour hommes, Gilets de dessous par mérinos, Chaussettes, Foulards, Cravates, Parapluie soie et gingham, Gants de peau, Gants de drap, Parfumerie, Brosserie.

IMMENSE STOCK DE

Jouets pour enfants,

Articles fantaisie, etc., etc.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

Réduction énorme dans les prix.
17 oct—Dim—au1erjan7

Mme M. GOILARD,

17 - - - RUE BOURBON - - - 17

DE RETOUR DE FRANCE,

ANNONCE à ses clientes et aux Dames en général qu'elle a déballé ses nouveautés choisies par elle à Paris.

Chapeaux importés pour Dames et enfants, Lingerie, Confections, Etoffes pour robes, Ombrelles, Eventails, Corsets, Articles de fantaisie.

Voulant donner plus d'extension à ma maison j'ai vu la nécessité de m'assurer les services d'une première compétente en ROBES afin de donner pleine et entière satisfaction aux Dames qui voudront bien m'honorer de leur patronage.

Ordres promptement exécutés et à prix modérés.
24oct—1m

Vin de Saint Raphael

LE VIN DE SAINT RAPHAEL EST AMI DE L'ESTOMAC. C'EST LE PLUS RICHE CONNU EN PRINCIPES RECONSTITUANTS. IL EST AGREABLEMENT TONIQUE, GOUT EXCELLENT, LA SIGNATURE ST-RAPHAEL EST REPETEE SUR LA CAPSULE QUI RECOUVRE LA BOUTEILLE.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez

PAUL GELPI & BRO.,

43 RUE DECATUR.
17nov—1m

Institut Commercial DE Saint Aloysius,

Coin CHARTRES et QUARTIER,

Sous la direction des Frères du Sacré-Cœur

Le cours des études comprend toutes les branches commerciales des collèges de première classe.

Les langues française et espagnole y sont enseignées gratuitement aux appliqués.

On y reçoit les élèves de toute dénomination sans tenir compte de leurs opinions religieuses.

L'âge pour l'admission est de 7 à 16 ans.

N. B.—Pour plus amples informations s'adresser au

Frère Directeur de l'Institution.
5 nov—1m—dim jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bottes, Bottes! Souliers, Souliers! Installations, etc.

Rosenthal Brothers vs August Gravey & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 842—En vertu d'un ordre de vente, date du 18 novembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dites pétitionnaires et pour donner un avis public, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures ultérieures contre les personnes et les biens des dite pétitionnaire soient suspendues.

Et que M. Richmond Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; et qu'il soit de plus ordonné que le shériff ait procuré et mis en vente les marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D, séjournant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la Cour.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23oct—2 Dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks, individuellement, et comme membres de la société ci-dessus mentionnée, soit reçue par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dites pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interdites.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f au 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—S. J. West's Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946, Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires S. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée par-devant Théo. Guyot, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur les mesures à prendre pour accepter ou non répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dites pétitionnaires soient suspendues, et que Horace D. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 oct—3f au 23 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un bateau de touage et valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.,

Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de

Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, sans la porte principale du Magasine entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bateau de touage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr.," avec tout le grément qui lui appartient, ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est montillé dans le Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur d'après son inscript on pernanente No 82 à la Douane de la Nouvelle Orléans, dans le livre B. 6, folio 27 le 3 juillet 1884, a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un port de 24 tonneaux, une longueur de 62 et 9/10 pieds, une largeur de 16 et 2/10 pieds et une profondeur de 6 et 8/10 pieds. Il a 21 et 11/100 tonneaux, a une hélice, un beaupré et une proue ronde, et d'après certificat le dit bateau a été inspecté par les inspecteurs du gouvernement des Etats-Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêts de défendeur dans l'affaire ci-dessus et au remorqueur ci-dessus décrit, le "Arthur Hauch jr.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, Vins, Liqueurs, un cheval, un wagon à ressorts, une charrette, un coffre fort en fer etc.

Dans l'affaire de

Lang Bernheimer & Cie. vs John P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de la ville No dix neuf cent quarante-quatre (1944) du plan officiel de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur la rue Terpsichore, Liberté Howard et Félicité Road, conformément à un plan dressé par G. L. Dumbar, noter le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Maurreau, notaire en cette ville, le lot numéro dit forme l'encoignure des rues Howard et Terpsichore et mesure trente pieds de face à la rue Howard par quatre vingt trente pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 nov—12,16,20,23

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, cessionaire par transport et ordre de vente en date du 16 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 30 novembre 1886, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et des droits, voies privileges, servitudes et appartenances qui y appartiennent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Orange Camp, Race et Magazine et mesure trente pieds de face à la rue Orange sur cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et d'après le plan de Barthelemy Lafourche, arpenteur, dans la Paroisse de Jefferson, en date du 15 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12nov—1f p s p 30 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale susdite de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et tienne par-devant R. C. Stockton, notaire à son bureau, No 6, rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dites pétitionnaires et pour donner un avis public, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dite pétitionnaire soient suspendues.

Et que M. Richmond Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; et qu'il soit de plus ordonné que le shériff ait procuré et mis en vente les marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, séjournant à la place de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la Cour.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23oct—2 Dim

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sumpter D. Marks, individuellement, et comme membres de la société ci-dessus mentionnée, soit reçue par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dites pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interdites.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
12 nov—3f au 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—S. J. West's Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946, Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires S. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée par-devant Théo. Guyot, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur les mesures à prendre pour accepter ou non répit comme il est demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et son objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dites pétitionnaires soient suspendues, et que Horace D. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 oct—3f au 23 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Goélette, son gréement, etc.

Wm. Cunningham vs John Wallace Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley, le SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La goélette connue sous le nom de "Bessie," avec tout son gréement, etc., telle qu'elle est montillé dans le Vieux Bassin, près de la rue Toulouse, dans la Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—dec 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Margaret McF